

Fiche pratique – Comment adhérer à votre club de tennis avec l'ASEMS

Étape 1 : Adhésion sur le site Mon Club

- Connectez-vous sur le lien inscription de l'ASEMS : [Fiches d'inscription](#)
 - Procédez à l'adhésion en réglant **100 €** :
 - 40 € de **cotisation ASEMS**,
 - 60 € d'**avance sur la cotisation tennis**.
-

Étape 2 : Demande de facture

- Informez le **club de tennis** que la facture doit être établie **au nom de l'ASEMS** (Association Sportive de l'Eurométropole de Strasbourg) et joindre RIB du club.
 - Facture à envoyer à eric.dorn@strasbourg.eu
-

Étape 3 : Paiement par l'ASEMS

- Une fois la facture transmise, l'ASEMS **règle directement** le club de tennis par virement.
-

Étape 4 : Facturation de votre part

- L'ASEMS vous adresse ensuite une facture correspondant au **reste de la cotisation**, après déduction :
 - Des **60 € d'avance** déjà versés lors de l'étape 1,
 - Des **50 € pris en charge par l'ASEMS**.

Exemple :

Cotisation annuelle : 250 €
– 60 € (avance)

– 50 € (prise en charge ASEMS)
= **140 € restant à régler par l'adhérent**

Étape 5 : Aide complémentaire du CNAS

- Vous pouvez bénéficier d'une participation supplémentaire du **CNAS** (35 €).
- Attention : la procédure est à effectuer **directement par l'adhérent auprès du CNAS**.
- L'ASEMS n'intervient pas dans cette démarche.

Pour toutes questions : veuillez-vous adresser au responsable de la section Tennis à eric.dorn@strasbourg.eu

- Tel portable : 0766540077

Ou l'ASEMS : asems@strasbourg.eu